

Burundi : plaidoyer pour la légalisation de l'avortement

@rib News, 23/09/2014 - Source Xinhua L'avortement devrait être légalisé et médicalisé au Burundi pour mettre fin aux pratiques clandestines effectuées dans un environnement sanitaire inadéquat par des personnes non qualifiées avec des conséquences néfastes sur la santé des femmes et jeunes filles burundaises, plaide l'ONG burundaise "Centre Ombre de la Femme" (COFEM) créée par l'Association Solidarité des Femmes Burundaises pour la lutte contre le sida et le paludisme (SFBLSF_Burundi). "Comme l'avortement n'est pas légal au Burundi au regard du contenu du code pénal en vigueur, le constat amer dressé fait par notre organisation est que de nombreux avortements sont pratiqués dans les réseaux de la clandestinité.

D'autres enquêtes réalisées auprès des hôpitaux et centres de santé burundais en l'an 2005 par l'Association Burundaise pour le Bien-être Familial (ABUBEF) ont révélé des cas des complications dues aux avortements clandestins", a affirmé lundi dans une interview Joséphine Muhigirwa Ciza, chargée de l'assistance sociale au sein du COFEM, à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la reconnaissance des droits sexuels et reproductifs par l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour le COFEM, a expliqué Mlle Ciza, au palmarès des conséquences néfastes des avortements clandestins, on relève notamment des infections, des traumatismes et des cas d'hémorragie. En effet, a-t-elle ajouté, les infections représentent 36% des cas enregistrés, les traumatismes (31,81%) et les hémorragies (22,72%). Même si les sources hospitalières n'ont pas encore publiées les statistiques des décès liés aux pratiques d'avortement clandestin, a-t-elle affirmé, il est incontestable que l'avortement à risque reste une triste réalité au Burundi si bien qu'il peut être considéré parmi les causes importantes de la mortalité féminine. D'après elle, le fait que l'avortement permis au Burundi soit uniquement thérapeutique, à savoir celui qui est motivé par des raisons médicales (vie de la mère en danger, malformation du fœtus ou maladies graves de la femme enceinte), est loin de suffire pour régler cette problématique. "Nous avons constaté qu'il y a des grossesses qui affectent le psychisme des femmes enceintes. Ça peut être une grossesse qui n'est pas désirée par une mère X ou Y peut-être parce que les circonstances dans lesquelles elle l'a conçue ne lui permet pas de l'accepter. Et ça la pousse de penser à un avortement. Mais comme celui-ci est légalement interdit, elle va recourir à des pratiques clandestines diversifiées qui présentent d'énormes risques au plan sanitaire. Ainsi, certaines femmes ou filles porteuses des grossesses non désirées avalent du piment, s'injectent du piment en grande quantité dans le vagin ou dans l'utérus, avalent des plantes médicinales avec des surdoses, se donnent des coups violents au niveau du ventre ou pratiquer des danses violentes dans l'ultime but d'avorter", a-t-elle explicité. Pour toutes ces raisons, a-t-elle dit, le COFEM demande avec insistance que la pratique d'avortement soit rapidement légalisée pour éviter que beaucoup de Burundaises continuent à mourir des suites d'avortements à risque. Car, a-t-elle martelé, parmi les droits de la femme en santé sexuelle reproductive, figure celui de l'avortement. "Par là, nous voulons que l'Etat du Burundi puisse prendre ses responsabilités et comprendre qu'il y a beaucoup de gens qui sont en train de mourir suite à des avortements clandestins", a-t-elle recommandé. La légalisation de l'avortement permettra au Burundi d'abriter une population saine et responsable, a-t-elle noté. "En effet, la femme peut se retrouver enceinte quand bien même elle n'aimerait pas cette grossesse. Elle se voit obligée de la garder dans la mesure où l'Etat ne l'autorise pas avec pour conséquence des souffrances au plan psychologique", a-t-elle renchéri. Selon des enquêtes réalisées en milieu hospitalier au Burundi, 99,9% des avortements pratiqués se sont fait illégalement. Par ailleurs, Mlle Ciza a indiqué que le recours à l'avortement clandestin au Burundi pose problème en ce qui concerne l'accès à la planification familiale. "Malgré l'adoption des méthodes contraceptives au Burundi, tout le monde ne comprend pas ces méthodes. C'est cela qui est à l'origine de la propagation des mauvaises rumeurs qui empêchent une participation massive à l'usage